



Billard français
Compétitions individuelles
ADULTES et U21

Ligue de billard des Pays de la Loire

Partie Libre - Bande - Cadre - 3 Bandes - 5 Quilles - 4 Billes – 4
Billes avenir



Sommaire

Préambule	Page 3
Article 1 : Gestionnaires sportifs des compétitions	Page 4
Article 2 : Code Sportif Carambole	Page 5
Article 3 : Calendrier	Page 5
Article 4 : Inscriptions des joueurs/joues en compétition	Page 6
Article 5 : Organisation générale des compétitions	Page 6
Article 6 : Organisation générale des matchs	Page 8
Article 7 : Classement des compétitions	Page 8
Article 8 : Règles d'arbitrages	Page 9
Article 9 : Incidents	Page 8
Article 10 : Obligations joueurs/joueuses et des clubs	Page 8
Article 11 : Champion de Ligue	Page 9
Article 12 : Litiges	Page 9

Préambule

Les compétitions individuelles de billard français sont ouvertes à tous les licenciés de la Ligue des Pays de la Loire. Pour participer à une compétition, chaque licencié s'inscrit en début de saison. A la date de son inscription, le joueur/joueuse est à jour de l'acquittement de sa licence FFBillard et régulièrement enregistré dans la base fédérale de gestion des licences.

Les modes de jeu concernés par le présent règlement sont : La partie libre, la bande, les disciplines du cadre, le 3 Bandes et le 5 quilles.

SYNTHESE des PRINCIPES

JOUER PLUS

Féminines, U21 et adultes H – Remettre en avant la partie libre en départemental et régional

PLUS D'EQUITE SPORTIVE

Poule de 3 pour tous / 2 matchs par convocation / 1 victoire = 2 points 1 défaite = 0 point

COHERENCE DANS LA LIGUE

Formules sportives identiques dans les 5 départements

MOINS DE CONTRAINTES POUR LES JOUEURS

Phases qualifications : Les joueurs/joueuses sont convoqués date, horaire et lieu – Mais possibilité de modifier

MOINS D'ASTREINTES POUR LES CLUBS

Limité à un Directeur de Jeu par compétition

PLUS D'ANIMATIONS TOUTE L'ANNEE

Plusieurs compétitions sur un même lieu

RECONNAISSANCE DES CHAMPIONS

En Assemblée Générale de la Ligue

Le règlement, rédigé de la page 4 à 9, comprend 13 articles numérotés de 1 à 13.

Les articles ajoutés ou modifiés par rapport à la saison précédente sont surlignés en jaune.

Article 1 : Gestionnaires sportifs des compétitions

La Ligue de billard des Pays de la Loire, gestionnaire de compétitions via sa Commission Sportive est responsable de l'organisation des compétitions suivantes :

CATEGORIES	DISTANCES	REPRISES MAX	Moyennes
Organisation Ligue			
3 bandes			
Nationale 1	35	50	0.600 à 0.949
Nationale 2	30	50	0.450 à 0.599
Nationale 3	25	50	0.360 à 0.523
Féminines 1	25	60	0.250 à 0.523
Régionale 1	20	50	0.249 à 0.359
U21		35mn	>0.250
1 Bande			
Nationale 1	100	30	2.30 à 4,99
Nationale 3	80	40	1.75 à 2.58
Régionale 1	60	40	1.00 à 1.74
Cadre			
Nationale 1	200	25	10.00 à 19.99
Nationale 2	120	25	5.00 à 9.99
Nationale 3	120	25	3.50 à 6.24
Régionale 1	80	25	0.00 à 3,49
Partie libre			
Nationale 1	300	20	10.00 à 29.99
Nationale 3	200	20	6.00 à 12.49
Régionale 1	150	25	4.00 à 5.99
Régionale 2	100	25	2.30 à 3.99
Féminines	150	30	>= 1.20
U21		35mn	> 2.30
5 quilles			
Nationale 1		2 sets 60	

Ces compétitions sont organisées sous forme de championnat à raison de 4 compétitions par catégorie.

Pour cette saison les gestionnaires sont :

- 3 Bandes : Gérald Poretti : gerald.poretti@gmail.com
- 1 Bande: Wilfried Drouet drouetw.billard@gmail.com
- Cadre : Thierry Percher percherth.billard@gmail.com
- Libre et 5-Quilles : Olivier Parré oparre.billard@orange.fr
- 5 Quilles : Michel Piednoir pd15quilles@gmail.com

Les Comités Départementaux, gestionnaires de compétitions via leurs Commissions Sportives, sont responsables de l'organisation des compétitions suivantes :

CATEGORIES	DISTANCES	REPRISES MAX	Moyennes
Organisation Comités Départementaux			
3 Bandes			
U21		35mn	
1 Bande			
Départementale 1	40	30	0.00 à 0,99
Partie libre			
Départementale Féminines	30	30	0,00 à 1.19
Départementale 1	60	30	1,20 à 2,29
Départementale 2	40	30	0.0 à 1.19
U21		35 mn	
4 Billes			
U21		35mn	
4 Billes Avenir			
U21		35mn	
5 quilles			
Départementale 1		2 sets 60	

A la partie libre, les catégories Départementale 1 et Départementale 2 remplacent les anciennes catégories dénommées R3 et R4. Pas de catégorie cadre ni 3B au niveau départemental.

Liberté est laissée aux comités départementaux d'organiser un championnat 4 billes.

Ces compétitions sont organisées sous forme de championnat et une finale sera organisée.

Article 2 : Code sportif Carambole

L'ensemble des matchs concernés par le présent règlement sont régis par le code sportif carambole en vigueur de la FFBillard. Les manquements ou inobservances du code sportif carambole entraînent la saisine de la Commission de discipline de la Ligue de Billard des Pays de la Loire.

Article 3 : Calendrier des compétitions

Le calendrier sportif de chacune des compétitions est établi par le gestionnaire de la compétition. Chaque compétition se déroule suivant le principe du regroupement des compétiteurs en poule de 3.

Le calendrier d'une compétition indique la date des compétitions ainsi que le nom du club qui reçoit la compétition.

Les compétitions individuelles se dérouleront aux dates fixées par la Commission Sportive :

Le 27/07/2024

- 1) Catégories départementales : le samedi, excepté les Dames D1 le dimanche en même temps que la Dames R1
- 2) Catégories régionales et nationales le dimanche à 10h00 début échauffement 10h20 début des matchs 10h30.

Rappel: Le samedi après midi est réservé aux compétitions par équipes qu'elles soient départementales ou nationales.

Dans l'hypothèse où les 3 joueurs (joueuses) d'une poule de 3 s'accordent sur une modification de date (il n'est pas autorisé de changer de lieu d'une compétition), la liberté est donnée de jouer la poule de 3 dans la semaine qui précède la date prévue avec l'accord préalable du club recevant.

Article 4 : Inscription

Le calendrier définitif et complet, comprenant les dates et les lieux des compétitions, sera disponible dès le début de la saison.

Les joueurs /joueuses, à jour de leur licence FFBillard à la clôture des inscriptions, doivent s'inscrire sur site internet de la Ligue de Billard des Pays de la Loire (menu « inscription » dans la rubrique le Carambole). Les dates limites sont le 10 septembre pour le cadre et le 15 septembre pour les autres modes de jeu. Dans les cas particuliers, (mutation, primo-licenciation, U21...), les délais d'inscription pourront être reportés.

Article 5 : Organisation générale des compétitions

Les gestionnaires établissent, pour chaque compétition, les convocations, en poule de 3.

Dans toute la mesure du possible, afin de favoriser la convivialité, un maximum de tables disponibles dans un club recevant une compétition pourra être utilisé, pour plusieurs catégories dans un même mode de jeu.

Tous les joueurs inscrits dans un mode de jeu et une catégorie joueront, le même nombre de matchs. Les gestionnaires n'utiliseront donc que des poules de 3 ou des poules de 2 (match A/R) de sorte qu'à chaque compétition, chaque joueur/joueuse jouera effectivement 2 matchs.

Pour les catégories régionales, le gestionnaire utilise le serpentín par zone géographique sur les 3 premiers tours, tout en évitant de se faire rencontrer à plusieurs reprises 2 mêmes joueurs. Pour le 4^e tour le serpentín intégral est utilisé par ½ ligue.

Pour les catégories nationales, le gestionnaire utilise le serpentín par zone géographique sur les 2 premiers tours, le serpentín par ½ ligue pour le 3^e tour tout en évitant de se faire rencontrer à plusieurs reprises 2 mêmes joueurs. Pour le 4^e tour le serpentín intégral est utilisé sur l'ensemble de la ligue.

Le gestionnaire peut adapter l'organisation selon le nombre de joueurs y compris la répartition par zone géographique.

Dans le cas où moins de 6 joueurs/joueuses sont inscrits dans une catégorie et un mode de jeu, le gestionnaire peut organiser des poules différentes.

Nombre de compétitions du championnat par mode de jeu :

CATEGORIES	Nombre de compétitions	REPRISES MAX	Moyennes
Organisation Ligue			
3 bandes			
Nationale 1	4	50	0.600 à 0.949
Nationale 2	4	50	0.450 à 0.599
Nationale 3	4	50	0.360 à 0.523
Féminines 1	4	60	0.250 à 0.523
Régionale 1	4	60	0.249 à 0.359
1 Bande			
Nationale 1	4	30	2.30 à 4,99
Nationale 3	4	40	1.75 à 2.58
Régionale 1	4	40	1.00 à 1.74
Cadre			
Nationale 1	4	25	10.00 à 19.99
Nationale 2	4	25	5.00 à 9.99
Nationale 3	4	25	3.50 à 6.24
Régionale 1	4	25	0.00 à 3,49
Partie libre			
Nationale 1	4	20	10.00 à 29.99
Nationale 3	4	20	6.00 à 12.49
Régionale 1	4	25	4.00 à 5.99
Régionale 2	4	25	2.30 à 3.99
Féminines	4	30	>= 1,20
5 quilles			
Nationale 1	4	2 sets 60	

CATEGORIES	Nombre de compétitions	REPRISES MAX	Moyennes
Organisation Comités Départementaux			
1 Bande			
Départementale 1	4	30	0.00 à 0,99
Cadre			
Partie libre			
Départementale Féminines	6	30	0,00 à 1.19
Départementale 1	6	30	1,20 à 2,29
Départementale 2	6	30	0.00 à 1.19
5 quilles			
Départementale 1	6	2 sets 60	

Article 6 : Organisation générale des matchs

Les matchs se jouent sur la distance pleine inscrite au code sportif carambole. La notion de distances réduites ne sera appliquée que pour les Départementaux.

Un match gagné rapporte 2 points. Un match nul rapporte 1 point. Un match perdu rapporte 0 point.

Les résultats des matchs sont saisis, sous la responsabilité du club recevant la compétition, autant que faire se peut à la fin de la poule de 3 ou au plus tard sous 48h sur le logiciel fédéral de gestion sportive.

Article 7 : Classements des compétitions

Les gestionnaires s'assurent de la bonne saisie des résultats des matchs joués au cours de la compétition. Ils s'assurent notamment de la pertinence du classement de la catégorie, mis à jour au fur et à mesure du déroulement et de la saisie des résultats des matchs.

A la fin de la compétition, le classement des joueurs/joueuses s'effectue sur la totalité des rencontres, dans l'ordre décroissant du total des points obtenus. En cas d'égalité des points, les joueurs sont d'abord départagés par leur moyenne générale, puis leur moyenne particulière et enfin par leur meilleure série.

Article 8 : Règles d'arbitrages

Les règles d'arbitrage sont celles du code d'arbitrage en vigueur.

La priorité est donnée à l'inter arbitrage, sinon auto arbitrage. Cependant les arbitres fournis par les clubs sont les bienvenus, notamment pour les poules de 2.

Article 9: Incidents

Incidents survenant aux cours des matchs

Les incidents doivent être transmis immédiatement, par écrit, au gestionnaire de la compétition. Le gestionnaire de compétition doit transmettre copie de l'incident avec son avis à la Présidence de la Ligue et copie à la présidence du Comité Départemental. Le Président de la Ligue dispose seul de la faculté de saisine de la Commission de Discipline de la Ligue de Billard des Pays de la Loire.

Le directeur de jeu a tout pouvoir pour prendre les dispositions nécessaires afin que la compétition puisse se poursuivre dans le respect des principes du présent règlement, du code sportif de la FFBillard en vigueur et en particulier dans le respect de l'équité sportive.

Article 10 : Obligations des joueurs/joueuses et des clubs

Obligations des joueurs/joueuses :

Si un joueur pour convenance personnelle, ne peut participer à un tour de jeu, il doit expressément avertir par mail, le gestionnaire de la compétition, au minimum 3 semaines avant celle-ci, sauf cas exceptionnel (maladie, accident ou autres). Dans ces cas exceptionnels, toute absence devra être accompagnée d'un justificatif. Tout joueur qui ne respecte ces règles ne sera pas convoqué la journée suivante et en cas de récidive sera exclu de la compétition.

Tout joueur/joueuse convoqué dans une poule de 3 a obligation d'arbitrer le match de sa poule où il ne joue pas, sauf si le club organisateur fournit l'arbitre.

Obligations des clubs recevant une compétition :

Le club met à disposition l'ensemble du matériel nécessaire aux matchs de billard tel que stipulé dans le code sportif carambole.

Il a également la responsabilité de mettre à disposition un directeur de jeu ayant notamment pour objectifs de veiller au respect des horaires, de la discipline, de l'absence de produits interdits dans la salle et l'aire de jeu mais aussi de veiller au bon déroulement des matchs et à la saisie des résultats sur le site fédéral ;

Il met en évidence le panneau « match de compétition en cours » à l'entrée de la salle. Un panneau type, mis à disposition par la Ligue de Billard des Pays de la Loire est disponible dans tous les clubs affiliés des Pays de la Loire.

Une pause de 15 minutes entre deux tours de jeu et une pause de 45 entre le premier et le second tour ou entre le second et le troisième sont à respecter pour les compétitions catégories régionales et nationales.

Article 11 : Finales de Ligue - Déroulement

- Pour les catégories jouant sur 3,10m, les finales se jouent à 4 joueurs/joueuses, 3 tours de jeu sur 2 billards.
- Pour les catégories jouant sur 2,80m, l'organisation des finales dépend du nombre de joueurs/joueuses ayant participé au championnat :
 - si ce nombre est inférieur à 30, la finale se déroule à 6 répartis en 2 poules de 3.
A l'issue des matchs de poules, les premiers de poules se rencontrent pour déterminer le champion de Ligue, les seconds se rencontrent et les troisièmes se rencontrent, 4 tours de jeu sur 3 billards 2,80m.
 - si le nombre est supérieur ou égal à 30, la finale se déroule à 8 en 2 poules de 4.
A l'issue des matchs de poules, les premiers de poules se rencontrent pour déterminer le champion de Ligue, les seconds se rencontrent, les troisièmes se rencontrent ainsi que les quatrièmes qui se rencontrent, 4 tours de jeu sur 4 billards 2,80m.
- Pour les catégories U17, U21 et U25, la qualification et l'organisation seront adaptées en cours de saison.

A l'issue de la finale, il y a proclamation des résultats et podium.

Article 12 : Champion de Ligue

Est déclaré Champion de Ligue le joueur/joueuse vainqueur de la Finale de Ligue.

La récompense sera attribuée lors de l'AG.

Article 13 : Litiges

Il est rappelé que le Code Sportif Carambole en vigueur ainsi que le code de l'arbitrage en vigueur s'appliquent dans le cadre du présent règlement régissant les compétitions officielles individuelles. Néanmoins, en cas de litige, tous les points non prévus dans le présent règlement seront traités par le Comité Directeur de la Ligue de Billard des Pays de la Loire.

Le 27/07/2024